

REUNION DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 30 novembre à 10 heures 13, les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, M. ANTOINE BRUCHET, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, , MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME CAROLE DUMONT, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, M. EMMANUEL MAQUET, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : MME VIRGINIE CARON-DECROIX

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

En introduction de son propos, M. le Président évoque la vague d'assassinats du 13 novembre dernier qui a semé la mort au cœur de Paris. Il juge la France en guerre contre une armée de fanatiques qui souhaitent instaurer un régime moyenâgeux de califat entre Bagdad et Damas, n'attaquant pas la France pour ce qu'elle fait, mais pour ce qu'elle est. Il rappelle que les valeurs de la République, notamment celles du respect pour la personne humaine, l'histoire commune, les combats pour la liberté, l'égalité et la fraternité, la soif de culture, la passion pour le sport, l'ouverture sur le monde et le devoir d'asile des opprimés des régimes totalitaires, opposent la France à ces assaillants. M. le Président insiste sur la fraternité du peuple français autour de la Marseillaise, signe de ralliement montrant ainsi qu'il n'a pas peur, qu'il résiste et qu'il combat. Il affirme que le monde civilisé est aux côtés de la France et que la guerre contre les fanatismes prend de l'ampleur.

M. le Président dit avoir reçu les témoignages de soutien du Comté de Durham en Angleterre et du Powiat de Tarnow en Pologne et indique avoir tourné ses pensées vers les familles touchées par les attentats et ce, dès le 13 novembre dernier, au nom du Département. Il a assuré Mme la Préfète de tout le soutien du Département dans le cadre des missions qui sont les siennes. M. le Président rappelle également la minute de silence observée le 16 novembre à midi à l'Hôtel des Feuillants avec les agents.

M. le Président souligne, en outre, que ces pensées aux familles prennent pour le Département un aspect plus dramatique encore, avec le décès du fils de M. Hacène AYAD, directeur du territoire de la région d'Albert. M. le Président transmet la reconnaissance de M. AYAD et de sa famille à l'ensemble du personnel et des élus les ayant soutenu dans cette terrible épreuve.

Pour toutes les victimes de ces attentats et pour Thomas AYAD, M. le Président fait observer une minute de silence.

(L'Assemblée observe une minute de silence).

M. le Président citant ensuite le Général De Gaulle : « Le destin d'une nation se gagne chaque jour contre des causes internes et externes de destruction », rappelle que la France est un grand pays qui continuera à se battre pour ses valeurs fondamentales, pour la République, avec force et espérance, et propose à l'Assemblée de chanter la Marseillaise afin de symboliser cet engagement.

(L'Assemblée se lève et chante la Marseillaise).

Revenant à l'ordre du jour, M. le Président indique qu'un rapport traitant de la compensation des allocations de solidarité sera abordé lors de cette session. Il rappelle que comme tous les départements de France, la collectivité est confrontée, à l'effet de ciseaux entre la hausse des bénéficiaires des allocations de solidarité et à la baisse de ses recettes. Il estime que même si ce phénomène n'est pas nouveau, il s'est amplifié cette année avec la réduction drastique de la dotation globale de fonctionnement. Il précise que ce sujet était au cœur des débats lors du congrès de l'Assemblée des Départements de France et que l'idée d'un fonds de soutien exceptionnel aux Départements semble désormais émerger. M. le Président indique à ses collègues qu'après avoir saisi M. le Premier Ministre le 30 octobre dernier, il a demandé que soit distribuée une copie de la lettre et de l'accusé réception venant d'être reçus. Il se dit toutefois inquiet car le fonds de soutien exceptionnel qui devait figurer dans la loi de finances rectificative pour 2015 n'y apparaît plus.

M. le Président aborde ensuite la question du financement de la MDPH notant que lors du budget primitif de 2015, le Président MANABLE avait clairement affirmé qu'il attendait de l'Etat une participation de moitié des dépenses supplémentaires générées par l'augmentation des demandes. M. le Président a donc saisi Madame la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, le 20 juillet 2015 puis le 15 octobre mais déplore l'absence de réponse de cette dernière à

un mois de la clôture de l'exercice budgétaire. Il précise que face à cette situation, les associations partenaires ont également saisi le Gouvernement qui selon lui ne respecte pas le principe de parité pour le financement de la MDPH.

M. le Président aborde ensuite la question du développement du numérique en milieu rural signalant que le syndicat mixte « Somme Numérique » attendait toujours de signer les conventions avec l'Etat pour le versement de sa participation, et rappelle que pour le schéma d'aménagement numérique, la contribution de l'Etat s'élève à 19 millions d'euros sur des travaux estimés à 71 millions d'euros. M. le Président dit avoir saisi M. le Premier Ministre et souligne que le Département, la Région et le FEDER ont tenu les engagements pris en 2013. M. le Président dit espérer un passage du dossier devant le comité d'engagement d'ici la fin de cette année. Il rappelle également la problématique liée à l'éligibilité des travaux de « montée en débit » au FCTVA, cette possibilité n'étant plus offerte à la collectivité depuis cette année ; « Somme numérique » perdant ainsi 20% sur les travaux réalisés et le planning des travaux de 2016 devra être revu à la baisse. M. le Président ajoute toutefois que M. Albéric de Montgolfier, Président de l'Eure et Loir, a fait voter la semaine dernière au Sénat, un amendement pour rétablir cette compensation de la TVA, rétablissement cantonné à la période 2016-2022 par le Gouvernement. M. le Président se félicite de cet amendement qui va permettre à « Somme Numérique » de poursuivre son action dans les territoires où la fibre n'est pas déployée à compter de 2016.

M. le Président rappelle ensuite à l'Assemblée sa volonté d'attendre la loi de finances initiale pour construire le budget primitif 2016 qui sera prêt fin février après le débat d'orientation budgétaire. Dans l'attente de ce vote, il propose le rapport classique l'autorisant à engager certaines dépenses obligatoires, principalement en section de fonctionnement. Il indique également qu'un délai supplémentaire pour envoyer les factures des opérations du contrat Somme-Picardie a été obtenu auprès de la Région permettant ainsi de ne pas perdre 15 millions d'euros de recettes d'investissement inscrites au budget.

Il note que la loi de finances initiale pour 2016 est d'autant plus importante pour le Département, qu'elle prévoit de le priver de 50% d'une recette dynamique qu'est la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui vise à couvrir le transfert de la compétence « transport » à la future Région. Cette baisse, ainsi que le manque de concertation, ont conduit la majorité à présenter un vœu.

M. le Président rappelle qu'une réunion de travail sur l'audit financier se tiendra après la réunion de la commission permanente, le cabinet spécialisé venant présenter la phase 2 relative aux marges de manœuvre possibles. Il ajoute qu'il réunira dans les prochains jours les présidents de groupe afin d'aborder les difficultés financières actuelles du Département et espère que l'intérêt général prévaudra sur l'intérêt partisan afin que des réponses adaptées à ces difficultés soit trouvées dans une large union.

M. le Président mentionne ensuite le rapport concernant plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées dont le plan pluriannuel était arrivé à échéance en 2014, et souligne à ce propos le travail important réalisé par les services départementaux et l'Etat, dès 2014. Il estime que ce document de programmation pour cinq ans, comprend de nombreuses fiches détaillant les objectifs. Enfin, M. le Président indique qu'il sera proposé à l'Assemblée de renoncer à la délégation de l'Etat des aides à la pierre prévue par la loi de 2004 et qui n'était pas un transfert de compétences.

M. le Président insiste sur ce point, car par la délibération de l'Assemblée, l'Etat récupérera ce qui relevait déjà de sa compétence et rappelle la perte de la clause de compétence générale issue de la loi NOTRe.

M. le Président informe l'Assemblée d'une modification portant sur la composition des commissions réglementaires à la demande du groupe « Front National ». A compter de ce jour M. Alex GAFFEZ siègera en 5^{ème} commission et Mme Patricia WYBO en 2^{ème} commission.

Pour conclure, M. le Président informe ses collègues que la Bibliothèque départementale a obtenu une récompense nationale, « le prix de l'innovation numérique », pour son application d'initiation des jeunes à la bande dessinée « Anuki ». Ce prix lui a été décerné une semaine auparavant à Villeurbanne.

M. LEC se félicite de la concorde nationale autour des valeurs républicaines lors de la réunion du Parlement en congrès à Versailles le 16 novembre dernier. Il estime qu'il revient au peuple français de faire échec aux objectifs stratégiques de Daech mais qu'il appartient également aux collectivités territoriales d'apporter une réponse de fond en termes de cohésion sociale et culturelle de manière à réaffirmer la capacité à mieux vivre ensemble.

Par conséquent, il estime que des décisions graves actées par la nouvelle majorité comme la quasi-disparition des financements alloués à la citoyenneté, la fragilisation des associations œuvrant pour l'accès des plus démunis à la culture, la suppression des financements aux quartiers prioritaires ou encore l'arrêt des aides à la pierre, constituent un mauvais signal envoyé aux citoyens mais également au personnel départemental qui, selon lui, souffre d'une réorganisation des services effectuée « à la hache ». Il dit craindre les orientations politiques qui se dessineront lors de l'examen du Budget Primitif 2016 et déplore le manque de visibilité concernant la tenue des sessions sur l'année 2016. Il réaffirme la volonté de l'opposition d'être constructive et attentive mais réclame une information plus claire et rapide. M. LEC clôt son propos en s'adressant à la jeunesse du pays qui, selon lui, a vécu une initiation terrible à la dureté du monde à travers les attaques terroristes du 13 novembre dernier.

Mme WYBO déplore un contexte lourd et tragique où la violence prend le pas sur la politique. Elle salue le travail des équipes médicales et appelle à faire preuve de fermeté face au terrorisme pour défendre les valeurs républicaines. Concernant l'examen des rapports, elle salue un effort général dans le sens de la rationalisation dans l'attribution des subventions.

Mme MARCHAND tient à remercier M. JARDE et l'ensemble des équipes médicales ayant apporté leurs soutiens logistique et humain lors de la prise en charge des victimes des attentats du 13 novembre au sein des différents établissements de l'AP-HP. Elle estime que les baisses constantes d'effectifs au sein de la fonction publique, et notamment hospitalière, depuis plusieurs années ont montré leur limite, et appelle à un sursaut des pouvoirs publics en faveur du service public et notamment afin d'endiguer la désertification médicale qui touche l'ensemble des territoires extra-urbains.

M. JARDE dénonce le désengagement progressif de l'Etat dans les domaines du déploiement du Très Haut Débit et de la MDPH, situation qu'il juge inacceptable. M. JARDE se dit touché par le témoignage de Mme MARCHAND et la remercie.

Répondant à M. LEC, Mme HIVER déplore les accusations portées au sujet de la réorganisation des services et rappelle que le dialogue social est resté au cœur de cette refonte. Elle précise que les organisations syndicales ont été reçues à leur demande et qu'aucun boycott n'a été constaté. Elle indique, en outre, que les représentants du personnel ont été régulièrement informés et qu'aucune contre-proposition n'a été émise.

En réponse à M. LEC, M. le Président insiste sur la notion de libre administration des collectivités territoriales et ajoute que la reventilation des sommes est effectuée afin de ne pas en perdre le bénéfice. Concernant les aides à la pierre, M. le Président indique qu'il ne s'agit en aucun cas d'un transfert de compétence, celle-ci ayant toujours relevée de l'Etat. Il souligne également que l'Etat remet lui-même actuellement sa politique logement en question. Concernant la réorganisation des services, M. le Président indique à M. LEC que les remarques formulées par les organisations syndicales portaient sur la prospective des Ressources Humaines plutôt que sur l'organigramme lui-même et se félicite d'avoir constaté un dialogue social serein et moderne. En conclusion, M. le Président précise que le niveau d'information est le même pour tous les élus de l'Assemblée, que les conclusions de la phase 1 de l'audit financier ont été présentées, et que dans un même esprit de transparence, les résultats de la phase 2 le seront cet après-midi après la réunion de la commission permanente. M. le Président tient enfin à saluer l'engagement personnel et professionnel de Mme MARCHAND, de M. JARDE et de M. HAUSSOULIER à travers qui le SDIS a été mobilisé pour venir en aide aux victimes des attentats de Paris.

Mme DELETRE, en sa qualité de secrétaire de séance, donne lecture des deux vœux déposés.

M. BOULANGER salue la présence de M. CAMUS, ancien conseiller général, sur les bancs du public.

M. le Président invite ses collègues à rejoindre leurs commissions respectives afin d'étudier les rapports qui seront soumis au vote de l'Assemblée au cours de l'après-midi, après le déjeuner prévu au 35, rue Lamarck.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 10h57 est reprise à 14h35).

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. RENAUX pour Mme MARCHAND et Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET.

15.1.61. - OPERATIONS FINANCIERES - OUVERTURE DES CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2016. - M. Hubert DE JENLIS, président, rapporteur, conclusions adoptées.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Front National » s'abstenant.

15.1.62. - OPERATIONS FINANCIERES - AJUSTEMENT DES DEPENSES IMPREVUES - M. Antoine BRUCHET, rapporteur, conclusions adoptées.

15.1.63. - RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES - Mme Christelle HIVER, rapporteure.

M. LEC déplore la mise en œuvre précipitée de la réorganisation des services, la suppression de certains postes de direction et le manque de confiance à l'égard des directeurs actuellement en poste. Il regrette également la dilution des politiques liées à l'environnement, à la culture et à l'insertion dans des Directions Générales Adjointes trop vastes selon lui. Il dénonce enfin un manque de concertation et de dialogue social en particulier vis-à-vis des représentants syndicaux du personnel dans le cadre de cette réorganisation générale. Il indique que le groupe « Somme à Gauche » votera contre ce rapport.

Mme WYBO indique que son groupe s'abstiendra sur ce rapport malgré les aspects positifs d'une telle réorganisation, gage selon elle d'efficacité. Elle pose la question de savoir si un travail pédagogique est mis en place afin d'accompagner sereinement les personnel affectés par ces changements avec, pour certains, un risque de souffrance.

En réponse à M. LEC, Mme HIVER rappelle qu'en cas d'évolution d'une fiche de poste, il est prévu que les titulaires d'un poste postulent de nouveau afin de s'assurer que les objectifs fixés par les nouvelles fonctions sont cernés et correspondent aux compétences. Elle indique que les directeurs actuellement en poste sont privilégiés sur ces responsabilités et que cette procédure n'est en aucun cas inhabituelle puisqu'elle constitue souvent la règle dans d'autres institutions. Elle affirme également que cette réorganisation n'est pas une marque de défiance à l'égard des directeurs actuels puisque la volonté de la majorité est d'accentuer l'autonomie des DGA en leur confiant une enveloppe globale de fonctionnement couvrant les moyens matériels et humains ce qui, à ses yeux, représente une grande marque de confiance.

A Mme WYBO, Mme HIVER assure que M. le Directeur Général des Services a rencontré individuellement l'ensemble des directeurs et chefs de services de la collectivité et qu'à aucun moment une situation de souffrance n'a été relayée ; et d'ajouter qu'elle veille personnellement à ce que ce changement se déroule dans les meilleures conditions.

M. CASIER craint qu'un amalgame soit fait entre l'aménagement d'un bureau trop personnalisé parfois et la qualité professionnelle d'un agent.

Mme DENIS s'inquiète de la disparition de la DGA Culture et de la délégation pour le développement durable dans le nouvel organigramme.

Mme HIVER rappelle que le développement durable est une action transversale présente dans l'ensemble des politiques de la collectivité.

M. le Président, en réponse à M. LEC, lui assure qu'aucune précipitation n'a animé la réorganisation des services mais qu'une mise en conformité de la collectivité avec la loi NOTRe était indispensable avant sa mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2016. Il réaffirme placer toute sa confiance dans les DGA qui seront désormais en mesure de gagner en efficacité et en autonomie grâce à une enveloppe globale de fonctionnement. M. le Président faisant écho au tract des organisations syndicales concernant le nouvel organigramme rappelle qu'en aucun cas l'architecture de ce dernier ne posait problème de fond, la tenue d'un deuxième CT étant dû au respect d'une règle formelle.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Europe Ecologie Les Verts » votant contre, le groupe « Front National » s'abstenant.

15.1.64. - DESIGNATION - Mme Séverine MORDACQ, rapporteure, conclusions adoptées.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité le groupe « Europe Ecologie Les Verts » ne participant pas au vote et le groupe « Front National » s'abstenant

15.1.65. - COMMUNICATION - M. Pierre BOULANGER, rapporteur, conclusions adoptées.

En réponse à M. STOTER, M. le Président indique qu'il n'est pas question de modifier le quota d'objets alloués aux élus, ce quota étant fixé par canton. Il précise qu'il est dès lors indispensable aux binômes de chaque canton de se répartir ces objets.

15.1.66. - VŒU « CONTRE LE TRANSFERT PARTIEL DE LA CVAE PERCUE PAR LES DEPARTEMENTS AUX REGIONS » déposé par les groupes « Somme Droite et indépendante » et « Centre et Indépendants » - M. Hubert DE JENLIS, président, rapporteur.

M. LEC estime l'examen de ce vœu prématuré, les transferts de compétence n'intervenant qu'en 2017. Il indique que le groupe « Somme à Gauche » ne prendra pas part au vote.

M. le Président rappelle que la mesure CVAE est inscrite au PLF 2016 par le Gouvernement, que le transfert de la compétence « transports non urbains » interviendra au 1^{er} janvier 2017 alors que le transfert de la compétence « transport scolaire » ne sera effectif qu'au 1^{er} septembre 2017.

M. JARDE rappelle que la CVAE est une cotisation active et qu'il est regrettable que le Département devienne un simple gestionnaire d'enveloppe.

M. le Président indique la loi de finances 2016 n'est pas encore votée et qu'il est encore temps de peser sur les débats au sein des Chambres grâce à ce vœu.

M. MAQUET se dit surpris par la posture de l'opposition concernant un vœu qui entend défendre les intérêts du Département.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à l'unanimité, les groupes « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Europe Ecologie Les Verts » s'abstenant, le groupe « Somme à Gauche » ne participant pas au vote.

15.2.49. - PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALPD) - Mme Isabelle DE WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées.

En réponse à Mme LEPRESLE, Mme DE WAZIERS indique que la démarche du Département est de concilier éducation et amélioration énergétique. Concernant PAGE9, Mme DE WAZIERS précise qu'un travail est actuellement mené avec les communautés de communes.

M. DECAYEUX précise à Mme LEPRESLE qu'il ne s'agit pas d'un arrêt du dispositif d'amélioration énergétique mais de la mise en place d'une autre forme de soutien.

M. le Président rappelle qu'il est désormais nécessaire de responsabiliser les EPCI ; les opérateurs et les maîtres d'œuvre devant se situer au plus près des besoins. Il indique que les financements par l'ANAH présentent un problème, de même que les régies d'avance mais qu'il n'est nullement question de porter un coup d'arrêt à ce dispositif nécessitant simplement plus d'efficacité.

M. STOTER rappelle que les EPCI sont depuis longtemps impliqués dans les actions d'amélioration de l'habitat mais regrette que cette politique n'aille pas plus vite et plus loin. Il pointe en outre le frein psychologique et culturel lié au montant des travaux à effectuer chez les particuliers. Il estime qu'il s'agit d'un travail bien ciblé et qu'il faut éviter toute démarche parallèle en veillant à ce que le Département soit présent afin de coordonner le mieux possible les dispositifs.

Mme DE WAZIERS précise que 100 dossiers ont été réceptionnés par le Département dans le cadre du programme « Habiter Mieux » et qu'aucun blocage provenant des services départementaux n'est à signaler.

M. le Président insiste sur la nécessité d'une territorialisation des actions et rappelle qu'il n'est pas question de remettre en cause le programme « Habiter Mieux ».

M. STOTER souhaite connaître les rapports existants entre le Département et le Pact-Adrim et déplore une certaine opacité.

M. le Président indique que SOLEA a été reçu la semaine dernière et qu'un plan de redressement est en cours. Il note que les rapports remis étaient peu probants avec un manque de résultats en matière de rénovation du parc ou de provisionnement.

M. DECAYEUX indique qu'une réunion de bureau se tiendra vendredi afin d'aborder ce sujet.

15.2.50. - REVISION DU SROS - PRS - VOLET HOSPITALIER AVENANT N°3 - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées.

M. JARDE dit être en accord avec l'ensemble du document mais s'interroge concernant le nombre de lits affectés aux patients greffés au détriment, selon lui, de la psychiatrie, seule spécialité sectorisée.

Mme MARCHAND estime que le problème est plus large et concerne avant tout les plateaux techniques avec un besoin d'identification des dépenses privé/public. Elle met également en avant le besoin de mettre en réseau l'offre de soin au risque de voir les hôpitaux publics supporter la charge d'une montée en puissance des soins ambulatoires.

M. DEWAELE affirme que les propos de M. JARDE et de Mme MARCHAND trouvent un écho favorable en lui et souligne la nécessité d'un travail en convergence entre l'ARS au travers du PRIAC et de l'ensemble des professionnels de santé des secteurs privé et public.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. LOGNON pour Mme ESTEBAN.

15.2.51. - REMISES GRACIEUSES DE L'ACTION SOCIALE - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées.

15.2.52. - VŒU « AIDE SOCIALE A L'ENFANCE : POUR UN VERSEMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL » déposé par les groupes « Somme Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendants » - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur.

Mme DAMIS-FRICOURT dit craindre une stigmatisation et un risque de culpabilisation des familles dans une période peu propice.

Répondant à Mme DAMIS-FRICOURT, M. le Président estime qu'il n'a pas été fait de choix concernant la période de dépôt de ce vœu et qu'il constitue un rappel des règles édictées par le Code de l'action sociale et des familles et non une volonté de stigmatisation.

M. LEC rappelle que la loi confie la responsabilité du placement d'un enfant au juge, décision accompagnée dans son ordonnance de mesures accessoires comme les droits de visite ou le versement des prestations sociales. Il recommande dès lors de demander au Gouvernement de faire

changer la loi, et suggère dans ce cas à M. le Président d'engager une discussion avec le Procureur et le juge des enfants. Il souligne enfin la possibilité offerte au Président du Conseil départemental de faire appel de l'ordonnance du juge.

M. le Président donne lecture des dispositions de l'article L521-2 du code de l'action sociale et des familles : le versement au Conseil départemental est la règle, le versement à la famille l'exception déterminée par le juge. Or, dans la pratique, l'exception est devenue la règle. Cela dit, il est prêt à rencontrer les magistrats, dans un esprit serein et constructif.

M. STOTER pose la question du moment choisi pour le dépôt de ce vœu et estime qu'il appartient à M. le Président de prendre l'attache du juge des enfants.

M. DEWAELE insiste sur la nécessité de pouvoir travailler avec les juges sur ce dossier et note une meilleure synergie depuis quelques années avec ces derniers.

M. CASIER, après avoir évoqué les dangers que représentent les tribunes traitant des élections régionales dans le magazine « Vivre en Somme », estime que le vœu déposé porte un regard critique sur la justice et rappelle que l'objectif de la loi est un retour des enfants au sein de leur foyer familial.

M. BOULANGER rappelle que la part des allocations versées au Département est de 20% et que celles versées aux familles est de 80%.

Mme ESTEBAN évoque une réalité qui existe estimant que celle-ci représente une forme d'injustice entre les familles. Elle juge en outre nécessaire une prise de décision pragmatique.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT pointe, en tant que professionnelle du droit, le manque de moyens au sein des tribunaux où les dossiers ne peuvent être étudiés dans des conditions optimales.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à la majorité, les groupes de la majorité, « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Front National » votant pour ; les groupes « Somme à Gauche » et « Europe Ecologie Les Verts » votant contre, le groupe « Parti Communiste Français » et M. STOTER s'abstenant.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. DEWAELE pour Mme DE WAZIERS, M. HAUSSOULIER pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT, M. BEAUVARLET pour Mme HIVER, Mme CARON-DECROIX pour Mme MAILLE-BARBARE.

15.3.21. - PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH) - M. Stéphane DECAYEUX, président, rapporteur.

M. LEC après avoir indiqué que le groupe « Somme à Gauche » votera contre ce rapport, indique qu'il est délicat d'abandonner une compétence à caractère social, et qu'il aurait été plus judicieux de garder la main sur ces dossiers, à l'instar d'Amiens Métropole qui l'a conservée.

Mme LEPRESLE dit regretter l'abandon de la délégation des aides à la pierre.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme MARCHAND pour M. CHAIDRON.

M. DECAYEUX rappelle qu'il n'a jamais été question de remettre en cause le dispositif et qu'aucun transfert de personnel n'est prévu. Il précise qu'il s'agit d'un transfert de gestion vers l'Etat et d'une modification du rôle du Département dans son intervention.

M. le Président indique que le Département travaillait pour le compte de l'Etat et qu'un maintien des aides à la pierre dans le giron du Département afin d'éviter sa propre disparition est anecdotique. Il précise en outre que les bailleurs sociaux ne seront pas impactés par cette décision.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Europe Ecologie Les Verts » votant contre, Mmes BENEDINI et TEMMERMANN s'abstenant.

15.4.17. - COMPETENCES DU DEPARTEMENT SUR LES PORTS DE PÊCHE ET DE COMMERCE EN BAIE DE SOMME - Mme Brigitte LHOMME, présidente, rapporteure.

Mme DENIS se dit surprise par la volonté de la majorité de conserver la compétence « Ports de pêche et de commerce » alors qu'elle abandonne d'autres politiques elles aussi vitales pour le Département. Elle indique que son groupe s'abstiendra sur ce rapport.

Mme WYBO se dit consciente des intérêts économique et touristique de ces ports mais estime qu'au vu des obligations du Département dans le domaine social, elle aurait souhaité qu'une étude d'impact soit menée avant l'examen de ce rapport. Elle indique que son groupe s'abstiendra sur ce rapport.

M. de JENLIS rappelle à ses collègues que les trois ports concernés s'inscrivent directement dans le Grand Projet Vallée de Somme, et qu'ils représentent dès lors un maillon essentiel dans le développement touristique de la Baie de Somme et ce, à quelques semaines de la création de la future Grande Région.

M. LEC estime qu'une étude financière concernant les coûts de rénovation et d'aménagement de ces ports ainsi qu'une concertation avec les trois départements limitrophes auraient été utiles avant l'examen de ce rapport.

M. de JENLIS rappelle que le Département est propriétaire de ces ports depuis 2012, et que le coût d'entretien s'élevant à 70 000 € par an est à mettre en regard avec les atouts touristiques et environnementaux de ces équipements.

M. MAQUET souligne l'importance de ces trois ports pour la région côtière car ils représentent un atout majeur dans le domaine du tourisme face à de grands ports comme ceux du Nord-Pas-de-Calais.

M. HERTAULT estime que la sauvegarde de la Baie de Somme passe nécessairement par l'entretien et la mise en valeur de ces infrastructures.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, M. CASIER votant contre, le groupe « Europe Ecologie Les Verts » et M. PIOT s'abstenant, le groupe « Front National » ne participant pas au vote.

15.4.18. - CANAL DE LA SOMME ET SOMME CANALISEE - Mme Carole DUMONT, rapporteure, conclusions adoptées.

M. JARDE indique que cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet européen « Smart Cities » qui sélectionnera quatre projets pour une enveloppe totale de deux milliards d'euros et auquel Amiens Métropole participe autour d'un projet de production d'énergie utilisant les bras de Somme.

15.6.25. - FIXATION DES BARÈMES DE REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DES MAISONS ECLUSIERES DE LA VALLEE - TRANCHE 1 - M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur, conclusions adoptées.

M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 16 heures 32).

.....
LE PRESIDENT,


M. Laurent SOMON

LA SECRETAIRE,


Mme Margaux DELETRE